

## **Présentation :**

Cette note mensuelle entre dans le cadre de la documentation sur les thèmes qui interpellent la CENTIF. Le principe est de parcourir la presse nationale, la presse internationale et l'Internet pour présenter les nouvelles publications. L'accent sera aussi mis sur l'actualité des CRF étrangères.

## **Sommaire :**

<b>La Suisse va restituer au Mexique la fortune douteuse du clan Salinas.....</b>	<b>p2</b>
<b>Suisse : 1,7 milliard de dollars rendus en vingt ans .....</b>	<b>p3</b>
<b>Paradis fiscaux, le secret du bingo .....</b>	<b>p3</b>
<b>L'ex-PDG de Smoby mis en examen pour abus de biens sociaux et blanchiment.....</b>	<b>p4</b>
<b>Espagne: des comptes secrets de l'ETA bloqués au Liechtenstein.....</b>	<b>p6</b>
<b>Responsables américains et iraniens se sont rencontrés secrètement à Paris en janvier .....</b>	<b>p6</b>

## **La Suisse va restituer au Mexique la fortune douteuse du clan Salinas**

L'ex-président mexicain Carlos Salinas de Gortari. L'argent a été déposé dans une dizaine de comptes à Genève et Zurich par Raúl Salinas, un des frères de l'ex-président. Photo: Keystone

BLANCHIMENT. Le juge d'instruction fédéral Paul Perraudin s'apprête à ordonner le transfert aux autorités mexicaines d'une centaine de millions de dollars. Ce serait la fin du dernier grand chapitre suisse de l'argent sale des dictateurs.

Il aura fallu attendre treize ans pour que la dernière grosse affaire d'argent sale bloqué dans les banques suisses se dénoue! Le juge fédéral Paul Perraudin est sur le point d'ordonner le rapatriement à Mexico d'une centaine de millions de dollars présumés appartenir à l'ex-président mexicain Carlos Salinas de Gortari. L'affaire bat le record de durée des fonds Marcos (douze ans de procédure).

L'argent, déposé dans une dizaine de comptes de Genève et Zurich par Raúl Salinas, un des frères de l'ex-président, et par sa femme, Paulina Castañon, avait été bloqué en novembre 1995, suite à une alerte lancée par une banque suisse.

Carla Del Ponte, alors procureure de la Confédération, avait immédiatement ouvert une enquête contre Raúl Salinas et son épouse, soupçonnés de blanchiment d'argent sale et trafic de drogue. L'affaire avait été reprise en 2002 par Paul Perraudin, ancien juge cantonal de Genève, qui avait retenu les mêmes griefs.

Mais la poursuite pénale avait été déléguée au Mexique, vu que les fonds saisis venaient des banques mexicaines. Il revenait dès lors aux autorités judiciaires du pays de provenance d'établir leur origine criminelle, de sanctionner les responsables des infractions, et enfin de demander le rapatriement de l'argent.

Il a fallu attendre fin 2007 pour que le bureau du procureur général de la République du Mexique franchisse ce pas, avec comme chefs d'accusation le trafic de drogue, le blanchiment et le détournement de fonds publics. Durant le mandat du président Vicente Fox (2000-2006), rien ne s'était passé.

Paul Perraudin, devenu entre-temps juge pénal fédéral, avait maintenu la procédure, la Suisse étant assaillie de recours par le clan Salinas. Malgré la complexité de l'affaire, dépasser la limite des douze ans de procédure liée à l'affaire Marcos commençait à poser problème.

Le dossier s'est débloqué avec l'arrivée au pouvoir de Felipe Calderón, en décembre 2006. Le Tribunal pénal fédéral de Bellinzona a rejeté un dernier recours des époux Salinas le 29 octobre 2007. A la veille de Noël, le Mexique a formellement demandé la remise des fonds, ce qui explique la mesure de rapatriement qui va être ordonnée ces prochains jours par le juge genevois.

Si la thèse du détournement de fonds, voire de corruption, se vérifie par une condamnation au Mexique, les fonds transférés seront encaissés par le Trésor de l'Etat. S'il s'agit de trafic de drogue, une partie reviendra aux pays qui ont participé à l'enquête, dont la Suisse.

Il n'est pas exclu non plus que les époux Salinas récupèrent leur argent s'ils sont blanchis des accusations pesant sur eux. Infosud

Le Temps du 27 mars 2008 par Juan Gasparini et Carole Vann, Infosud  
[En Ligne] Disponible sur  
<http://www.letemps.ch/template/economie.asp?page=9&article=228561>

---

### **Suisse : 1,7 milliard de dollars rendus en vingt ans**

Depuis l'entrée en vigueur de la loi anti-blanchiment en 1998, la Suisse a rendu quelque 1,7 milliard de dollars à des pays spoliés par leurs dirigeants.

La Confédération a notamment restitué au Pérou 88 millions de dollars, placés par les généraux Vladimiro Montesinos et Nicolás de Bari Hermoza, deux étroits collaborateurs du dictateur Fujimori, actuellement sur le banc des accusés à Lima.

Le Nigeria a déjà reçu 507 millions de dollars, investis en Suisse par son dictateur aujourd'hui décédé, Sani Abacha. Idem pour les 84 millions de dollars du régime de Nursultan Nasarbáyev au Kazakhstan.

Concernant l'Angola, une procédure est en cours au sujet de 21 millions de dollars provenant du trafic d'armes pendant la guerre civile dans cette ancienne colonie portugaise.

Reste à résoudre certains cas : les 2,5 millions de dollars appartenant à l'entourage du défunt président serbe, Slobodan Milosevic ; les 8 millions de dollars de Mobutu (RDC) ; les 6 millions de dollars de Jean-Claude Duvalier (Haïti).

Des blocages internes empêchent ces pays de présenter un dossier complet à Berne.

Par ailleurs, il est aussi arrivé que des saisies soient levées. C'est le cas pour plusieurs millions de dollars appartenant à l'administrateur d'Augusto Pinochet, et à l'ancien président argentin, Carlos Menem, ainsi que son secrétaire privé. L'argent a été restitué aux titulaires des comptes.

Le Temps du 27 mars 2008 par Emma Goldman  
[En Ligne] Disponible sur  
<http://www.letemps.ch/template/economie.asp?page=9&article=228561>

---

### **Paradis fiscaux, le secret du bingo**

Les « grands pays » ont souvent un p'tit paradis fiscal voisin : Monaco joue ce rôle pour la France. PHOTO ARCHIVES AFP.

Une fraude à grande échelle au Liechtenstein repose la question des paradis fiscaux. Pour échapper à l'impôt, nombre d'individus et de sociétés placent leur argent dans ces places financières. Où sont ces paradis ? Quel rôle jouent-ils dans l'économie ?

Vous recherchez le paradis sur terre ? Les agents de voyage peuvent sortir leurs catalogues. Et avec un peu de chance, derrière le lagon azur et la plage de cocotiers, vous aurez une, deux, trois et jusqu'à des dizaines de banques fin prêtes à accueillir vos capitaux. En toute discrétion évidemment. Bienvenue au paradis. Au paradis pour vos radis ! Ce n'est pas complètement un

hasard si les paradis fiscaux, c'est ainsi qu'on les désigne, sont aussi souvent des îles paradisiaques.

Après 1945, Britanniques et Néerlandais cherchent des solutions pour dynamiser l'économie de toutes ces petites miettes de leurs empires coloniaux. Des miettes exotiques, ensoleillées, avec très peu de ressources naturelles. Les ressources, ils vont les faire venir.

Antique idée

Bahamas, Bermudes, Îles Caïman, mais encore Hong-Kong, Singapour, Îles anglo-normandes, ces territoires se voient dotés d'un régime fiscal spécial. L'idée n'est pas neuve. Les marins grecs ou phéniciens de l'Antiquité négociaient déjà leurs marchandises de préférence dans des ports où les taxes étaient plus faibles.

Aujourd'hui, on estime à une soixantaine le nombre de paradis fiscaux dans le monde. Vieilles principautés, archipels isolés, c'est pour leur stabilité politique et leurs facilités d'accès que ces places financières gagnent leurs clés.

En quelques décennies, ils sont devenus un rouage essentiel de l'économie mondiale. En 2005, on estimait à près de 4 500 milliards d'euros les actifs placés dans ces pays. Entreprises et particuliers y trouvent en effet le moyen de payer moins d'impôts, et ce sans forcément entrer dans l'illégalité. Mais la discrétion de mise a attiré une toute autre espèce d'investisseurs. À Nauru, petit archipel du Pacifique, sont domiciliées plus de 400 sociétés russes. Nauru est sans doute inconnu du Moscovite moyen. Pas de la mafia.

Et c'est là que le bât blesse. Non seulement les paradis fiscaux privent nombre d'États de recettes fiscales considérables - ces derniers peuvent dès lors se transformer en enfers fiscaux pour les contribuables ! -, mais encore ils font trop souvent le jeu de l'économie du crime et de la drogue.

Depuis quelques années, des instances internationales (FMI, Nations Unies) s'attachent à imposer plus de transparence. Mais ces paradis-là aiment bien trop les nuages. •

La Voix Eco du 14.03.2008 par CHRISTIAN CANIVEZ

En Ligne] Disponible sur

[http://www.lavoixeco.com/actualite/Secteurs\\_activites/Banques\\_et\\_Assurances/2008/03/14/article\\_paradis-fiscaux-le-secret-du-bingo.shtml](http://www.lavoixeco.com/actualite/Secteurs_activites/Banques_et_Assurances/2008/03/14/article_paradis-fiscaux-le-secret-du-bingo.shtml)

---

### **L'ex-PDG de Smoby mis en examen pour abus de biens sociaux et blanchiment**

L'ancien PDG et petit-fils du fondateur du fabricant de jouets Smoby-Majorette, Jean-Christophe Breuil, mis en examen pour abus de bien sociaux et blanchiment en bande organisée, a été placé en détention jeudi 27 mars

Le juge des libertés Olivier Clerc a demandé la mise en détention provisoire de Jean-Christophe Breuil, l'ancien PDG et petit-fils du fondateur du fabricant de jouets Smoby-Majorette, a-t-on appris jeudi soir auprès de la juridiction inter-régionale spécialisée (JIRS) de Nancy, où il était entendu, et de ses avocats.

"La mise en détention a été prononcée. Cette détention n'est pas justifiée. Elle sert les besoins de l'instruction. Mais celle-ci peut se dérouler sans que M. Breuil soit en mis en détention", ont déclaré Mes Annie David et Alain Ribeyre. "Dès demain (NDLR: vendredi) il fera appel de l'ordonnance qui l'a mis en détention", ont-ils précisé.

Jean-Christophe Breuil, 38 ans, a été mis en examen jeudi pour "abus de biens sociaux et complicité d'abus de biens sociaux, recel d'abus de biens sociaux, blanchiment en bande organisée d'abus de biens sociaux, infractions commises au préjudice de plusieurs sociétés du groupe Smoby ", plus particulièrement SA Smoby et Smoby-Majorette groupe, avait annoncé le procureur-adjoint de Nancy Yvon Calvet dans un communiqué.

"Certains faits de malversation sont reconnus"

Le juge d'instruction Hervé Korsek a également mis Jean-Christophe Breuil en examen pour les infractions de "publication ou présentation de bilan inexact" et de "corruption de personnes n'exerçant pas de fonction publique", "faux et usage de faux", d'après ce texte.

"Certains faits de malversation sont reconnus, même s'il y a des contestations sur leur montant", dont le total est évalué à "plusieurs millions d'euros", a expliqué Yvon Calvet devant la presse, ce que les avocats de l'ex-PDG ont contesté. Jean-Christophe Breuil est passible d'une peine de 10 ans de prison et 750.000 euros d'amende, selon le vice-procureur.

Sa mise en examen fait suite à une information judiciaire ouverte le 11 juillet à Lons-le-Saunier (Jura). Interpellé mardi 25 mars dans la matinée à son domicile lyonnais, il avait été placé en garde à vue, prolongée de 24 heures. D'abord entendu dans les locaux de la section financière de la PJ de Dijon, il a été présenté jeudi matin au parquet de la JIRS-Nancy.

Breuil s'estimait victime d'une "campagne de manipulation"

Jean-Christophe Breuil est soupçonné d'avoir mis en place un système de détournement de fonds de Smoby-Majorette via des sociétés écrans à l'étranger, ce qu'il avait démenti formellement mi-octobre, s'estimant victime d'une "campagne de manipulation" de la part de personnes voulant "la mort" du numéro un français du jouet.

Asphyxié par une dette de 277 millions d'euros, Smoby-Majorette avait été placé en redressement judiciaire en octobre. L'essentiel du groupe, à l'exception de sa filiale Majorette, avait été repris le 3 mars par l'Allemand Simba qui prévoit de licencier plus de la moitié des salariés français d'ici fin mars.

Nommé à la tête de Smoby en 1993, à la suite du décès brutal de son père, Jean-Christophe Breuil a réalisé plusieurs acquisitions, dont Majorette-Solido en 2003 et Berchet en 2005, et a créé l'ensemble des filiales à l'étranger.

La Croix du 28 mars 2008

En Ligne] Disponible sur

<http://www.la-croix.com/article/index.jsp?docId=2333307&rubId=4079#>

---

## **Espagne: des comptes secrets de l'ETA bloqués au Liechtenstein**

Madrid - Les autorités du Liechtenstein ont bloqué des comptes bancaires soupçonnés d'appartenir à l'ETA, à la demande du juge espagnol Baltasar Garzon, écrit le journal "El Pais". Les comptes bloqués contiennent plusieurs dizaines de milliers d'euros.

L'organisation indépendantiste basque armée "a investi dans cette minuscule principauté, caractérisée par son secret bancaire, l'argent récolté auprès d'entrepreneurs du Pays Basque et de Navarre grâce à l'extorsion", a affirmé le quotidien espagnol.

L'ETA finance ses activités armées et la subsistance de ses militants clandestins en partie grâce à l'"impôt révolutionnaire", système d'extorsion qui récolte auprès de chefs d'entreprises de fortes sommes d'argent en liquide.

Le Liechtenstein est devenu "l'un des endroits favoris" de l'organisation clandestine "pour cacher le bénéfice de ses extorsions, selon une enquête secrète menée par Baltasar Garzon", juge de l'Audience nationale, la principale instance pénale espagnole, poursuit "El Pais".

L'ETA, tenue pour responsable de 822 morts en 40 ans, a rompu en juin 2007 sa trêve décrétée en mars 2006. Elle a depuis commis plusieurs attentats et est notamment soupçonnée de l'assassinat d'un ex-conseiller municipal socialiste de Mondragon au Pays Basque le 7 mars, deux jours avant les législatives espagnoles.

Le 30 mars 2008 , par SwissInfo

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.swissinfo.ch/fre/swissinfo.html?siteSect=105&sid=8911620>

---

## **Responsables américains et iraniens se sont rencontrés secrètement à Paris en janvier**

Une réunion secrète entre un responsable américain et plusieurs représentants iraniens s'est tenue le 24 janvier dernier à Paris, a appris l'Associated Press. Les parties ont abordé les thèmes de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Ces pourparlers ont pu avoir lieu malgré l'interdiction de tout contact entre les Etats-Unis et l'Iran imposée par l'administration Bush et tandis que Téhéran tente d'éviter de nouvelles sanctions de l'ONU à son égard.

Les Etats-Unis, qui ont co-présidé la réunion avec l'Italie, étaient représentés par le vice-secrétaire adjoint au Trésor américain Daniel Glaser en charge des problèmes de financement du terrorisme et de criminalité financière, a déclaré un haut responsable américain. Des représentants de plusieurs autres pays étaient également présents.

Pour l'administration Bush, cette rencontre devait servir à faire monter la pression internationale sur l'Iran pour obliger Téhéran à cesser ses activités nucléaires. Washington redoute en effet que celles-ci ne débouchent sur la fabrication d'armes nucléaires. L'administration Bush veut par ailleurs que l'Iran cesse de soutenir des groupes que les Etats-Unis ont classés parmi les organisations terroristes.

La délégation iranienne se composait, elle, de hauts responsables de la banque centrale iranienne, mais aussi de hauts responsables du gouvernement, selon un diplomate moyen-oriental proche du dossier. Toutes ces personnalités se sont exprimées sous le couvert de l'anonymat pour évoquer ces discussions à caractère confidentiel.

Le Département américain du Trésor a confirmé vendredi soir la tenue de cette réunion le 24 janvier entre le Groupe d'Action financière (Financial Action Task Force, ou FATF) et une délégation iranienne pour discuter de la "non conformité de l'Iran avec les normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme", a déclaré le porte-parole du Trésor, Andrew DeSouza.

Les Etats-Unis et l'Iran n'ont plus de relations diplomatiques depuis la révolution iranienne de 1979 et la prise d'otages à l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran. Les contacts formels entre les deux pays sont extrêmement limités, même si quelques réunions ont eu lieu ces derniers temps, entre les Etats-Unis et des émissaires iraniens en Irak sur les problèmes de sécurité.

The Associated Press, du 16.02.2008

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.iranfocus.com/french/modules/news/article.php?storyid=5967>

---